

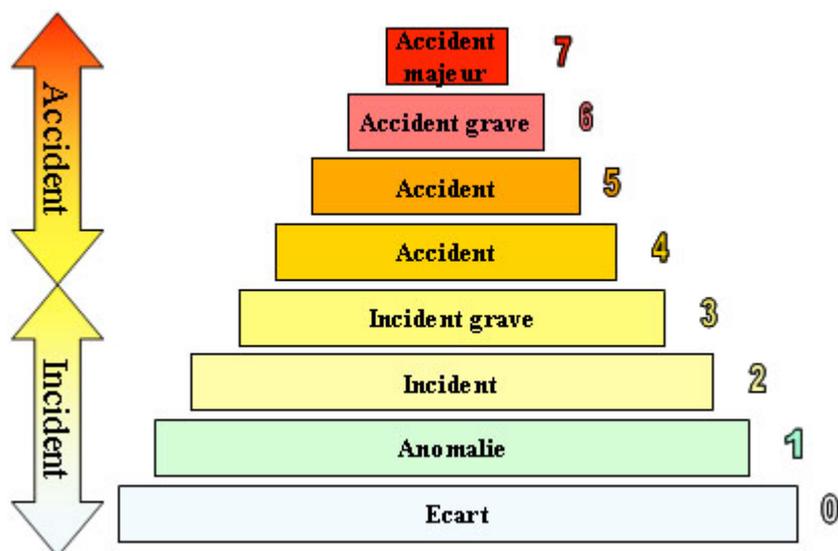
L'échelle internationale des événements nucléaires (INES)

(source : <http://www.irsn.fr>)

Après l'accident de la centrale de Tchernobyl (Ukraine, 1986) et afin d'aider la population et les médias à comprendre immédiatement la gravité d'un incident ou d'un accident dans le domaine nucléaire, une échelle de gravité a été créée, semblable à l'échelle de Richter qui informe sur la puissance des tremblements de terre.

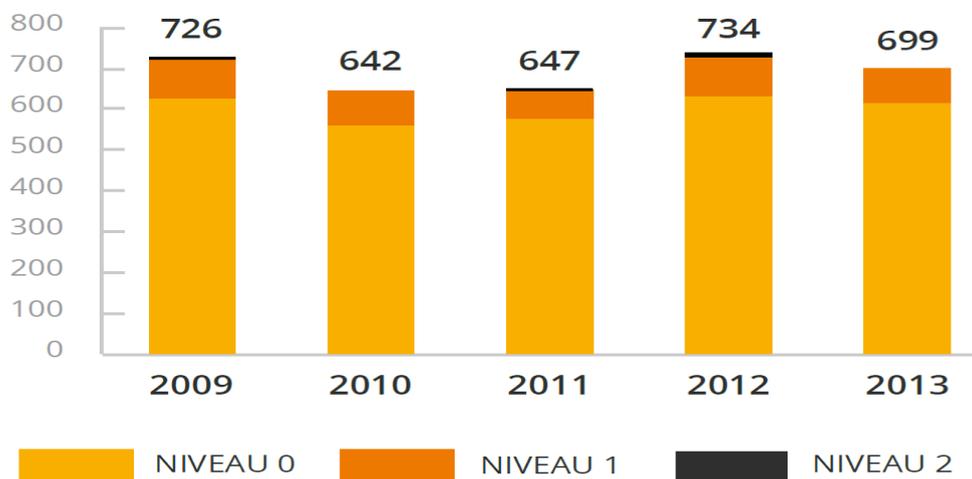
Utilisée au plan international depuis 1991, l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) comporte 8 niveaux, de 0 à 7. Les niveaux 1 à 3 correspondent à des « incidents », les niveaux 4 à 7 à des « accidents ».

A ce jour, dans le monde, deux événements ont été classés au niveau 7 : l'accident de la centrale de Tchernobyl en Ukraine en avril 1986 et l'accident de la centrale de Fukushima Daiichi au Japon en mars 2011.



Événements significatifs (ES) relatifs à la sûreté

NOMBRE D'ES SÛRETÉ DÉCLARÉS PAR ANNÉE



En France, on recense plusieurs centaines d'écarts (niveau 0) et une centaine d'anomalies (niveau 1) par an.

Entre 2007 et 2012, il s'est produit 5 incidents de niveau 2 sur les réacteurs à eau sous pression. En France l'événement le plus grave s'est produit en 1980 à Saint-Laurent-des-Eaux : un accident de niveau 4 ayant des conséquences locales.

Les 10 critères de déclaration des événements significatifs pour la sûreté (ESS)	Source: rapport <i>Evaluation globale de la sûreté et de la radioprotection du parc en exploitation</i>
ESS1	Arrêt automatique du réacteur
ESS2	Mise en service d'un des systèmes de sauvegarde
ESS3	Non respect des spécifications techniques d'exploitation (STE)
ESS4	Agression interne ou externe
ESS5	Acte ou tentative d'acte de malveillance susceptible d'affecter la sûreté de l'installation
ESS6	Passage en état de repli en application des STE ou de procédures de conduite accidentelle à la suite d'un comportement imprévu de l'installation
ESS7	Événement ayant causé ou pouvant causer des défaillances multiples
ESS8	Événement ou anomalie spécifique au circuit primaire principal, au circuit secondaire principal ou aux appareils sous pression des circuits qui leur sont connectés, conduisant ou pouvant conduire à une condition de fonctionnement non prise en compte à la conception ou qui ne serait pas encadrée par les consignes d'exploitation existantes
ESS9	Anomalie de conception, de fabrication en usine, de montage sur site ou d'exploitation de l'installation concernant des matériels et des systèmes fonctionnels autres que ceux couverts par le critère 8, conduisant ou pouvant conduire à une condition de fonctionnement non prise en compte à la conception et qui ne serait pas couverte par les conditions de dimensionnement et les consignes d'exploitation existantes
ESS10	Tout autre événement susceptible d'affecter la sûreté de l'installation jugé significatif par l'exploitant ou par l'Autorité de sûreté nucléaire